

## REGIMES DE RESTAURATION :

**Demi-pensionnaire 5 JOURS : FORFAIT** : facture en cours de trimestre.

**Demi-pensionnaire 4 JOURS : FORFAIT** : facture en cours de trimestre ; un jour de la semaine déduit en fonction de l'emploi du temps, sur demande écrite des parents.

**EXTERNE** : 1, 2 ou 3 repas possible par semaine pour raison d'emploi du temps, sur demande écrite des parents, réglable à l'avance.

## TARIFS :

**Forfait 5 jours** : 505.80 €/an soit 2.81 € le repas

**Forfait 4 jours** : 432.00 €/an soit 3.00 € le repas

**Ticket repas élève à l'unité** : 3.80 €

## MODES DE REGLEMENT :

**FORFAITS : Par télépaiement** : règlement en ligne via le service :

« <https://teleservices.ac-bordeaux.fr/ts> ».

**Vos identifiants et mot de passe vous seront fournis avec la première facture**

**Possibilité de paiement en plusieurs fois**

(En cas d'impossibilité les chèques et les espèces seront acceptés).

**REPAS AU TICKET POUR LES EXTERNES** : règlement par chèque de préférence